

L'institut Danois Contre la Torture
Rapport du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2021

Tunis, le 22 décembre 2022

Madame Jo Anne Prud Homme

Représentante légale de l'association

L'Institut Danois Contre la Torture

10, Rue de l'île de Djerba

Immeuble Titanium, 3eme étage B33 B37

1053 les Berges du Lac 2, Tunisie.

Madame,

En exécution du mandat qui vous nous avez confié, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « **L'Institut Danois Contre la Torture** », qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des produits s'élevant à 1 000 353 dinars tunisiens et un total des actifs et passifs nets de 107 288 dinars tunisiens au 31 décembre 2021.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables tunisiennes.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la Direction dans la préparation et la présentation des états financiers

La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'il

considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de cesser l'activité de l'association ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière. A cet effet, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de l'association avec la réglementation en vigueur.

El Bahi Sofienne
Expert-comptable, membre de l'Ordre
des Experts Comptable de Tunisie
52 Avenue Othman Ibn Affan, Menzah , Ariana.

EL BAHI SOFIENE
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie
Matricule: 1/00777



Etats Financiers

Etat de la Situation Financière
Exercice clos le 31 décembre 2021
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités		35 502	291 734
Liquidités et équivalents de liquidités nettes		35 502	291 734
AC 3 - Autres actifs courants		25 783	3 942
Provision autres actifs courants		-2 947	-2 947
Autres actifs courants nets		22 837	995
AC 4 - Créances et comptes rattachés		0	0
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		0	0
AC 7 - Immobilisations financières		11 669	3 669
AC 8 - Immobilisations corporelles		88 408	62 453
Amortissements immobilisations corporelles		-51 128	-44 706
Immobilisations corporelles nettes		37 280	17 747
AC 9- Immobilisations incorporelles		3 723	3 723
Amortissements immobilisations incorporelles		-3 723	-3 723
Immobilisations incorporelles nettes		0	0
Total des actifs		107 288	314 145
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 2 - Autres passifs courants		36 825	43 152
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés		33 183	95 808
PA 4 - Provisions		0	0
PA 6 - Autres passifs non courants		0	0
Total des passifs		70 008	138 960
AN 1 - Dotations		0	0
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		0	0
AN 3 - Subvention d'investissement		37 280	17 747
AN 4 - Autres actifs nets		0	157 438
AN 6 - Excédents reportés		0	0
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		0	0
Total des Actifs Nets		37 280	175 185
Total des Passifs et Actifs Nets		107 288	314 145

Etat des Produits et des Charges
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Produits	2021	2020
PR 5- Autres Apports	990 304	863 708
PR 7- Quote-part des subvention inscrits aux produits de l'exercice	10 049	10 342
PR 8- Autres gains	0	864
Total des produits	1 000 353	874 914
Charges		
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	11 563	11 750
CH 2- Charges de personnel	371 746	279 773
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	8 512	10 979
CH 4- Autres charges courantes	608 532	572 060
CH 5- Charges financières nettes	0	352
Total des charges	1 000 353	874 914
Excédents des produits sur les charges de l'exercice	0	0

Etat des flux de trésorerie
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
F4- Encaissement d'autres revenus et apports	825 886	959 625
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-682 707	-550 667
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	-369 808	-253 108
F7- Autres Décaissement des activités courantes	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	-226 628	155 850
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-29 604	-637
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-29 604	-637
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	0	0
Variation de trésorerie	-256 232	155 213
Trésorerie au début de l'exercice	291 734	136 521
Trésorerie à la clôture de l'exercice	35 502	291 734

Notes aux Etats Financiers arrêtés au 31 Décembre 2021

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Danish Institute Against Torture (Dignity) est une organisation indépendante de défense des droits de l'homme et de développement. La vision de l'organisation est un monde exempt de torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants. Fondée en 1982, Dignity est l'une des premières ONG anti-torture au monde et des centres de traitement spécialisés pour les survivants de la torture. Dignity a son siège à Copenhague et emploie actuellement environ 140 personnes dans le monde. L'organisation a des partenariats actifs avec plus de 30 ONG et institutions de recherche locales et internationales à travers le monde. En 2012, Dignity a ouvert son bureau en Tunisie sous le nom du Centre de Recherche et de Réhabilitation des Victimes de la Torture (RCT) qui a été modifié en 2016 pour devenir l'Institut Danois Contre la Torture.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'association sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Les méthodes comptables retenues par l'association sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

II.1 Les principes comptables appliqués

Les états financiers de l'association sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

Il s'agit des hypothèses et conventions suivantes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de la réalisation de revenu ;
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;

- ✓ Convention de l'importance relative.
- ✓ Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisien. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

II.2 Les bases de mesure utilisées pour l'élaboration des états financiers

Les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

II.2.1 Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique à l'exception des dettes courantes en monnaies étrangères qui sont converties en dinars selon le cours de change à la date de clôture.

II.2.1 Immobilisations financières

Il s'agit principalement d'avances à long terme consenties à des tiers et des dépôts et cautionnements versés. Une provision pour dépréciation est constatée sur les avances financières accordées dont le recouvrement est incertain.

II.2.1 Créances et dettes

Elles correspondent aux créances et dettes auprès des bailleurs de fonds, fournisseurs et autres tiers. Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

II.2.1 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

II.2.1 Revenus

Les revenus sont exclusivement reçus l'association mère. Cette dernière établit des accords de financement pour des projets en Tunisie avec des bailleurs de fonds internationaux qu'elle réalise en partie à travers l'Institut Danois Contre la Torture. La filiale tunisienne reçoit les subventions de son association mère au fur et à mesure de ses besoins.

II.2.1 Apports reportés

Ce sont les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

Puisque l'ensemble des apports externes de l'association proviennent de l'association mère, tout surplus des apports reçus par rapport aux montants affectés en charges de l'exercice.

II.2.1 Régime fiscal

L'Institut Danois Contre la Torture bénéficie du statut d'association à but non lucratif et n'est donc pas imposé sur l'excédent dégagé par son exploitation.

L'institut Danois Contre la Torture 2021

En TND	2021	2020
Banque en dinars	34 156	291 493
Caisse	1 346	241
AC 1- Liquidités et équivalents de liquidités	35 502	291 734

En TND	2021	2020
Apport à recevoir	20 747	0
Charges constatées d'avance	590	995
Autres actifs courants	2 947	2 947
Créances sur immobilisations	1 500	0
AC 3- Autres actifs courants	25 783	3 942

En TND	2021	2020
Installation et aménagements	1 376	5 024
Installations techniques	2 749	0
Mobilier et équipement de bureau	44 458	28 526
Matériel Informatique	39 825	28 902
(-) Amortissement	-51 128	-44 706
AC 8- Immobilisations corporelles	37 280	17 747

En TND	2021	2020
Licences	3 723	3 723
(-) Amort. Logiciels	-3 723	-3 723
AC 9- Immobilisations incorporelles	0	0

En TND	2021	2020
Etat et collectivités locales	7 311	14 561
CNSS	19 904	17 829
Charge à payer	9 610	10 762
Autres passifs courants	0	0
PA 2- Autres passifs courants	36 825	43 152

En TND	2021	2020
Fournisseurs d'exploitation	33 183	95 808
PA 3- Fournisseurs et comptes rattachés	33 183	95 808

L'institut Danois Contre la Torture 2021

En TND	2021	2020
Subvention de fonctionnement	990 304	863 708
PR 5- Autres apports	990 304	863 708

En TND	2021	2020
Salaires bruts	320 620	236 937
Charges patronnales	49 921	41 953
Accident de travail	1 205	883
CH 2- Charges du personnel	371 746	279 773

En TND	2021	2020
Mission, déplacements et réceptions	274 271	285 742
Honoraires	235 145	173 914
Location	28 257	23 690
Frais postaux et télécommunication	8 463	6 002
Formation	0	477
Entretiens et réparation	1 214	130
Assurance	212	156
Événements	50 066	74 345
Frais bancaires	556	670
FOPROLOS	3 271	2 369
Droits d'enregistrement et de timbre	1 101	0
Perte exceptionnelle	37	2
Amendes et pénalités de retard	10	358
Publicités publications et relation	192	192
Services informatiques	1 731	3 260
Divers services extérieurs	4 005	453
Autres charges d'exploitation	0	300
CH 4- Autres charges courantes	608 532	572 060

En TND	2021	2020
Perte de change	0	413
Gain de change	0	-61
CH 5- Charges financières nettes	0	352